
**PROCÈS-VERBAL DE LA 145^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 22 NOVEMBRE 2022 À 18 H AU LOCAL F-240**

Présences	:	Kim Dufresne, Coralie Duque, Esteben Harguindeguy, Stéphane Jean-Bart, Étienne Langlois, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Élane-Marie Rouleau et Olivier Thibert
Absences	:	Joffrey Bouchard, Adel Omar Dahmane et Véronique Assor
Invitées	:	Sonia Ducharme-Beausoleil, Pascale Dupaul et Mariève Fortin
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

145.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18h01.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres :

- Monsieur Olivier Thibert, membre représentant les entreprises œuvrant dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques.
- Madame Élane-Marie Rouleau, membre représentant le personnel enseignant.
- Madame Coralie Duque et monsieur Étienne Langlois, membres choisis par les étudiants.

Madame Véronique Assor, nouvelle représentante des parents, n'a pu être présente à cette rencontre.

Il informe les membres qu'ils recevront d'ici peu par courriel un formulaire de déclaration d'intérêts en vertu du Code de déontologie des administrateurs du Cégep de Lanaudière.

145.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL221122-01

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Étienne Langlois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

145.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Pour
145.2 Ordre du jour	Adoption
145.3 Procès-verbal du 8 juin 2022	Adoption
145.4 Suite du procès-verbal	

145.5	Parole à l'assemblée	
145.6	Modification à la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractères sexuels (PVACS)</i> <i>Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe</i> <i>Service aux étudiants et de la réussite</i>	Avis
145.7	Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire <i>Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe</i> <i>Service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du tremplin DEC</i>	Adoption
145.8	Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Avis
145.9	Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière (#7)	Nominations
145.10	Plan de travail du conseil d'établissement 2022-2023 <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice</i>	Adoption
145.11	Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis</i>	Présentation
145.12	Dépôt de documents	Dépôt
145.12.1	Bilan 2021-2022 et plan de travail 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	
145.12.2	Clientèle – Automne 2022	
145.12.3	Bilan 2021-2022 des services adaptés (SAIDE)	
145.12.4	Bilan 2021-2022 du conseil de la réussite	
145.12.5	Bilan 2021-2022 des centres d'aide à l'apprentissage	
145.12.6	Bilan 2021-2022 et plan de travail 2022-2023 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)	
145.13	Autres points	
145.14	Prochaine assemblée : le lundi 13 février 2023 à 18h	
145.15	Levée de l'assemblée	
Adoptée à l'unanimité.		

145.3 Procès-verbal du 8 juin 2022

CECL221122-02

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Kim Dufresne, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 144^e assemblée ordinaire tenue le mercredi 8 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

145.4 Suite du procès-verbal

Quelques suivis sont effectués, notamment :

- Le rapport de la direction du dernier conseil d'établissement a été transmis aux membres par courriel le 10 juin 2022.
- Le conseil d'administration a adopté le budget de fonctionnement 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière le 14 juin 2022.
- Afin de cibler les actions locales du plan stratégique 2023-2028, plusieurs activités ont eu lieu tel que :
 - Remue-méninge collectif les 25 et 27 octobre sur l'heure du midi;
 - Du 7 au 16 novembre : Un questionnaire a été envoyé aux membres du personnel « *Comment faire de notre établissement un milieu de vie où il fait bon travailler* ».

À ce propos, les membres souhaitent connaître le taux de participation pour chacune de ces activités. Cette information sera transmise par courriel.

Finalement, les actions locales ainsi que le plan stratégique 2023-2028 seront présentés aux membres lors de l'assemblée du 13 février prochain.

145.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

145.6 Modification à la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractères sexuels (PVACS)

Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe du Service aux étudiants et de la réussite

La Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (PVACS) s'inscrit dans le cadre de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi no 151).

Le 21 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la révision de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64- Loi 25). Par la suite, la disposition suivante a été ajoutée à l'article 4 de la Loi 151 sur les VACS: « *À la demande*

de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant. ». Cette modification est effective depuis le 22 septembre 2022.

Conséquemment, le Cégep doit apporter cette modification à sa Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

***Attendu** l'obligation du Cégep de se conformer à la loi no 151;*

***Attendu** que des modifications ont été apportées à l'article 4 de la loi 151;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 18 octobre 2022;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL221122-03

Sur une proposition de madame Mariève Fortin, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration quant à la modification apportée à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Adoptée à l'unanimité.

145.7 Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du tremplin DEC

Selon le Règlement no 1, à la suite de l'avis de la commission des études, le conseil d'établissement adopte le calendrier scolaire du collège constituant et, par le fait même, le Cadre général régissant son élaboration.

En 2019, la commission des études a mis sur pied un comité de travail ayant pour mandat d'effectuer la révision du Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire. On avait constaté que ce dernier n'était pas respecté pour l'élaboration des calendriers scolaires des dernières années et il semblait, sur plusieurs points, ne plus répondre aux besoins de la communauté et à sa réalité changeante.

La pandémie ainsi que plusieurs changements au niveau des porteurs de dossiers (tant du côté de la direction que des représentants syndicaux) ont prolongé l'échéancier initial des travaux.

La communauté a été sondée à deux reprises quant à certains changements proposés. Elle a également été questionnée sur la pertinence de la 16^e semaine d'examens et des semaines de travaux et d'étude tant à l'automne qu'à l'hiver. Son opinion a été considérée lors de la rédaction.

Ce document a été présenté à la commission des études du 18 octobre dernier.

Attendu la présentation de Madame Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe du service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du Tremplin DEC ;

Attendu que les changements apportés au Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire prennent en considération l'opinion de la communauté du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

Attendu l'avis favorable des membres du CRT du personnel enseignant;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 18 octobre 2022;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL221122-04

Sur une proposition de madame Kim Dufresne, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter la révision du Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

145.8 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL221122-05

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Étienne Langlois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :

CA2022091201.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une

attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

***Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL221122-06

Sur une proposition de madame Valérie Leblanc, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

145.9 Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

CECL221122-07

Sur une proposition de madame Éline-Marie Rouleau, dûment appuyée par madame Coralie Duque, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2022-2023.

Membre #1 : Stéphane Mercier

Membre #2 : Olivier Thibert

Substitut du membre # 1 : Esteben Harguindeguy

Substitut du membre # 2 : Valérie Leblanc

Adoptée à l'unanimité.

145.10 Plan de travail du conseil d'établissement 2022-2023

Présenté par : Caroline Otis, directrice

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a élaboré un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Madame Otis ajoute qu'il s'agit d'une prévision et qu'il est possible que certains dossiers s'ajoutent en cours d'année.

***Attendu** que le plan de travail 2022-2023 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

***Attendu** que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL221122-08

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Esteben Harguindeguy, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

145.11 Rapport de la direction

Madame Otis présente brièvement les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre, notamment :

- La Semaine des éveilleurs qui s'est tenue du 7 au 11 novembre;
- La tenue des portes ouvertes du 17 novembre dernier où plus de 940 futurs étudiants et parents sont venus visiter le Cégep;
- L'équipe de Flag-football féminin a remporté le titre de Championnes régionales avec une victoire de 33 – 0 contre John Abbott. Elles ont gagné la médaille d'or et la bannière de Championnes régionales pour la saison 2022-2023.

- Le Cégep de Lanaudière a décidé de regrouper toutes ses fondations sous une seule entité, soit la Fondation du Cégep de Lanaudière. Madame Otis mentionne que la Fondation du Cégep à L'Assomption était plutôt inactive depuis les dernières années, mais qu'elle a tout de même remis des bourses d'excellence lors des cérémonies des diplômes. Cette nouvelle structure permettra de profiter de la force, de l'effet de levier, de la visibilité et du rayonnement d'un grand cégep.

Le rapport complet de la direction sera transmis aux membres par courriel.

145.12 Dépôt de documents

Ces documents ont été transmis aux membres :

- 145.12.1 Bilan 2021-2022 et plan de travail 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 145.12.2 Clientèle – Automne 2022
- 145.12.3 Bilan 2021-2022 des services adaptés (SAIDE)
- 145.12.4 Bilan 2021-2022 du conseil de la réussite
- 145.12.5 Bilan 2021-2022 des centres d'aide à l'apprentissage
- 145.12.6 Bilan 2021-2022 et plan de travail 2022-2023 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)

145.13 Autres points

Sans objet.

145.14 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le lundi 13 février à 18 h.

Une assemblée extraordinaire sera organisée soit le 6 ou le 13 décembre afin d'adopter des grilles de programmes. Un sondage Doodle sera envoyé aux membres afin de confirmer leur disponibilité.

145.15 Levée de l'assemblée

CECL221122-09

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg